

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2022 À 18 h 30**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 23 mai, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de ST SEURIN DE PALENNE, dûment convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves ARCHAMBAUD, Maire.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Marianick LAURAINÉ, Michel DROUILLARD, Christian GOUIN, Estelle PETIT, Lionel LAVILLE, Hervé BOISSON, Bernard GUILLET et Patrick BARTHOU formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

ABSENT EXCUSÉ : Christophe GOURGUECHON qui a donné pouvoir à Yves ARCHAMBAUD et Stéphane GENAUDEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel DROUILLARD

ORDRE DU JOUR

- 2022/05/01 - Achat en commun d'un désherbeur mécanique et électrique : convention
- 2022/05/02 - Achat d'un broyeur d'accotement
- 2022/05/03 - Convention Défense Extérieure Contre Incendie
- 2022/05/04 - Devis assainissement Église
- 2022/05/05 - Bureau des Élections législatives
- 2022/05/06 - Tirage au sort des Jurés d' Assises
- 2022/05/07 - Questions diverses

Le procès-verbal du 17 janvier 2022 a été adopté à l'unanimité.

2022/05/01 - ACHAT EN COMMUN D'UN DÉSHERBEUR MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE : CONVENTION

Les communes de ROUFFIAC, ST-SEVER DE SAINTONGE, DOMPIERRE-SUR-CHARENTE et ST-SEURIN DE PALENNE, représentées par leur maire respectif, ont envisagé l'achat en commun d'un désherbeur mécanique et électrique. En effet, ce matériel ne nécessite une utilité qu'une semaine par mois. Une convention doit être établie afin de déterminer les modalités de financement et d'utilisation de l'appareil. L'achat sera effectué par ROUFFIAC qui assurera également le stockage. Il a été convenu que la participation financière des communes serait calculée, après déduction du FCTVA, au prorata du nombre d'habitants. Le fournisseur fournira, gracieusement, à chaque commune une brosse. Le coût de la brosse est de 92 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil accepte cet achat et cette convention à l'unanimité.

2022/05/02 - ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT

Monsieur le Maire et Lionel LAVILLE ont assisté à la démonstration, à Dompierre-sur-Charente, d'un broyeur d'accotement. Il en est proposé l'achat, coût d'environ 3 000 € HT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée demande de vérifier si ce matériel peut s'adapter sur notre tracteur et à quel prix. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

2022/05/03 - CONVENTION DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE INCENDIE

Il existe 5 points d'eau incendie sur la commune. Ils sont tous conformes.

Le schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie est approuvé à l'unanimité.

2022/05/04 - DEVIS ASSAINISSEMENT ÉGLISE

Monsieur le Maire a reçu le devis de Matthieu GOHARD d'un montant de 1 992 € TTC.

L'assemblée accepte ce devis à l'unanimité.

2022/05/05 - BUREAU DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Chaque élu se positionne, en fonction de ses disponibilités, pour assurer une permanence les 12 et 19 juin 2022.

2022/05/06 - TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

En l'absence de Monsieur le Maire, Patrick BARTHOU assistera au tirage au sort le mardi 07 juin.

2022/05/07 - QUESTIONS DIVERSES

Yves ARCHAMBAUD : « Nettoyons la nature » du 23 au 25/09/2022 : proposition rejetée, chacun le fait régulièrement en se promenant.

Proposition de choix pour le sol des trottoirs : est retenu à l'unanimité le béton lavé + alluvionnaire Monnard 50-50, 6-10. Antoine AUBERT qui gère les travaux pour le Département en sera informé dans les meilleurs délais.

Le Préfet a demandé aux 463 communes du Département de coopérer gracieusement pour aider les usagers à faire leur demande de Carte Nationale d'Identité ou de passeport pour soulager les 27 mairies qui réalisent les titres. Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas d'accord faute de temps du personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 00.

Signatures :

Yves ARCHAMBAUD	Marianick LAURINE	Michel DROUILLARD
Christian GOUIN	Estelle PETIT	Hervé BOISSON
Lionel LAVILLE	Christophe GOURGUECHON Yves ARCHAMBAUD	Bernard GUILLET
Patrick BARTHOU	Stéphane GENAUDEAU	